

Les Conseillers municipaux et les Chefs traditionnels procèdent ce dimanche 6 décembre 2020, au choix des 900 premiers conseillers régionaux de l'histoire du Cameroun. Et ce, au grand mépris des apôtres du boycott et de la déstabilisation.

Conformément à un décret signé le 7 septembre 2020 par le Président de la République, S.E. Paul BIYA, décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Conseillers régionaux à la date du 6 décembre 2020, tout est fin prêt. Dimanche 6 décembre nous sommes, le jour historique de la vie politique du Cameroun se vit sereinement dans tous les dix régions du pays. Dans chaque chef-lieu de département, les bureaux de votes institués par ELECAM sont ouverts depuis 08 heures, ce matin et ce jusqu'à 18 heures. Pendant 10 heures d'horloge, l'élection au scrutin indirect va mobiliser les grands électeurs dans les différents bureaux de vote.

Au cours de ce scrutin, **10236 Conseillers municipaux** vont élire **700 représentants de départements** (soit 70 par région), tandis que **14002 Chefs traditionnels** choisiront **200 représentants du commandement traditionnel** (20 par région). La répartition par département de ces catégories de Conseillers régionaux avait été fixée par un décret présidentiel du 2 septembre 2020 clarifiant la répartition des sièges des conseillers régionaux dans les 58 différents départements du Cameroun.

Aux termes de la Constitution, les conseils régionaux et les communes sont les deux catégories de collectivités territoriales décentralisées que compte le Cameroun. On comprend donc toute l'importance que revêt le scrutin de ce jour, après la tenue **des élections municipales du 9 février 2020**. Ce scrutin intervient également après la promulgation **de la loi sur le Code général des collectivités territoriales décentralisées** qui prévoit un statut spécial pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

L'approfondissement de la décentralisation fait, en effet, partie des recommandations du Grand Dialogue National tenu du 30 septembre au 4 octobre 2019 à l'initiative du Chef de l'Etat en vue de trouver des solutions à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Au plan général, l'élection des Conseillers régionaux est l'aboutissement d'un cycle électoral commencé le 25 mars 2018 avec l'élection des sénateurs, ensuite l'élection présidentielle, le 7 octobre 2018, enfin le double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020.

Aux dépens des apôtres du Boycott et de la déstabilisation

Il convient de rappeler que l'annonce de ce scrutin n'a pas bénéficié de son sens légitime et

institutionnel auprès des groupes dissidents au régime de Yaoundé et d'une certaine frange de l'opposition. C'est ainsi que dès le lendemain de la convocation des collèges électoraux, les exactions séparatistes et terroristes ponctuées par assassinats et enlèvements, sont montées d'un cran dans les Régions anglophones. Certaines grandes villes du Cameroun comme Yaoundé n'ont été épargnées avec les explosions de Bombes artisanales connues dans plusieurs quartiers de la capitale. Douala, la cité économique a quant à elle fait face au phénomène de « Microbes ». Aux mêmes moments, le MRC de Maurice Kamto a déclaré péremptoirement sa volonté de tout faire pour empêcher la tenue de cette élection, avec les fameuses « Marches pacifiques » du 22 septembre, non sans s'y être déclaré non partant. Dans le SDF, le refrain du boycott a également été repris. Mais toutes ces « agitations » n'ont constitué qu'un coup d'épée dans l'eau.
